

COMMUNE DE MONTMEYRAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le conseil municipal de la commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2024

Présents (17) : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Danielle JOLLAND, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Maud SARMEO, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Absents ayant donné pouvoir (4) : Carole De JOUX (procuration à Amélie RAVEL), Alain TERRAIL (procuration à Pascal PEREZ), Christian DIDIER (procuration à Olivier ROCHAS), Marie-Jo JEAN (procuration à Catherine RISSOAN)

Absents (2) : Christine CAUSSE-LAMBERT, Bernard CROZAT

Secrétaire de séance : Sébastien CARRE, assisté de Simon TERRAIL, Directeur Général des Services.

DELIBERATION N°2024/25 : Modification des tarifs périscolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-29

Vu la délibération D210722-05 du 22 juillet 2021

Vu le budget communal

Considérant qu'il convient de réévaluer les tarifs du centre de loisirs de déroulant les vacances scolaires

Considérant qu'il convient de réévaluer les tarifs de la périscolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOpte** la modification des tarifs du centre de loisirs se déroulant durant les vacances scolaires et de la périscolaires tels qu'ils sont annexés à la présente;
- **DECIDE** que la présente délibération entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 026-212602064-20240628-2024_25-DE

SLO

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	17
Conseillers-ères représenté-e-s	4
Ayant voté pour	21
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

MONTMEYRAN, le 28 juin 2024

Le Maire
Olivier ROCHAS

Le secrétaire de séance
Sébastien CARRE



La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.

Délibération du 28 juin 2024

Tarif ALSH journée : Vacances scolaires

QF	Montmeyranais			Extérieur		
	journée	Repas	TOTAL	journée	Repas	TOTAL
0-359	7,80 €	6,04 €	13,84 €	9,36 €	6,04 €	15,40 €
360-564	9,00 €	6,04 €	15,04 €	10,80 €	6,04 €	16,84 €
565-677	10,20 €	6,04 €	16,24 €	12,24 €	6,04 €	18,28 €
678-900	11,30 €	6,04 €	17,34 €	13,56 €	6,04 €	19,60 €
901-1150	12,50 €	6,04 €	18,54 €	15,00 €	6,04 €	21,04 €
1151-1500	13,80 €	6,04 €	19,84 €	16,56 €	6,04 €	22,60 €
1501-	15,00 €	6,04 €	21,04 €	18,00 €	6,04 €	24,04 €

Forfait semaine vacance -10% sur le prix journée sans repas

Montmeyranais semaine complète			Extérieurs semaine complète		
remise	jour 10%	TOTAL	remise	Jour 10%	TOTAL
0,78 €	7,02 €	13,06 €	0,94 €	8,42 €	14,46 €
0,90 €	8,10 €	14,14 €	1,08 €	9,72 €	15,76 €
1,02 €	9,18 €	15,22 €	1,22 €	11,02 €	17,06 €
1,13 €	10,17 €	16,21 €	1,36 €	12,20 €	18,24 €
1,25 €	11,25 €	17,29 €	1,50 €	13,50 €	19,54 €
1,38 €	12,42 €	18,46 €	1,66 €	14,90 €	20,94 €
1,50 €	13,50 €	19,54 €	1,80 €	16,20 €	22,24 €

Tarif ALSH journée : Mercredis période scolaire

QF	Montmeyranais			Extérieur		
	journée	Repas	TOTAL	journée	Repas	TOTAL
0-359	7,80 €	6,04 €	13,84 €	9,36 €	6,04 €	15,40 €
360-564	9,00 €	6,04 €	15,04 €	10,80 €	6,04 €	16,84 €
565-677	10,20 €	6,04 €	16,24 €	12,24 €	6,04 €	18,28 €
678-900	11,30 €	6,04 €	17,34 €	13,56 €	6,04 €	19,60 €
901-1150	12,50 €	6,04 €	18,54 €	15,00 €	6,04 €	21,04 €
1151-1500	13,80 €	6,04 €	19,84 €	16,56 €	6,04 €	22,60 €
1501-	15,00 €	6,04 €	21,04 €	18,00 €	6,04 €	24,04 €

Les horaires d'accueil ALSH Journée

Mercredis et vacances scolaires

7h30 - 9h00 accueil du matin
 17h00-18h15 accueil du soir

repas et sorties compris dans le tarif

Tarif ALSH demi-journée / mercredis période scolaire

QF	Montmeyranais			Extérieur		
	Demi-Journée	Repas	TOTAL	Demi-Journée	Repas	TOTAL
0-359	5,85 €	6,04 €	11,89 €	6,32 €	6,04 €	12,36 €
360-564	6,75 €	6,04 €	12,79 €	8,10 €	6,04 €	14,14 €
565-677	7,14 €	6,04 €	13,18 €	8,57 €	6,04 €	14,61 €
678-900	7,91 €	6,04 €	13,95 €	9,49 €	6,04 €	15,53 €
901-1150	8,13 €	6,04 €	14,17 €	9,75 €	6,04 €	15,79 €
1151-1500	8,97 €	6,04 €	15,01 €	10,76 €	6,04 €	16,80 €
1501-	9,75 €	6,04 €	15,79 €	11,70 €	6,04 €	17,74 €

Les horaires d'accueil ALSH demi-journée

7h30 - 9h00 accueil du matin
 12h00 - 12h15 départs / arrivées
 12h15 - 13h15 repas
 13h15 - 13h45 accueil de l'après-midi / départ des repas
 17h00-18h15 accueil du soir

prix des sorties compris dans le tarif

TARIF ACCUEIL PERISCOLAIRE

QF	Matin	Soir
0-359	2,81 €	4,00 €
360-564	2,87 €	4,35 €
565-677	2,93 €	4,70 €
678-900	2,99 €	5,15 €
901-1150	3,05 €	5,50 €
1151-1500	3,11 €	5,85 €
1501-	3,17 €	6,00 €

Prix du goûter inclus dans le tarifs les soirs (1€)

Les horaires d'accueil Périscolaire

7h30-8h15 forfait horaire quelle que soit la durée d'accueil
 16h30-18h30 forfait horaire quelle que soit la durée d'accueil
 Le prix du goûter est inclus pour les accueils du soir

Tarifs identiques pour tous les enfants scolarisés sur le groupe scolaire Roger Marty